

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 20h30

Nombre de conseillers

En exercice	13
Présents	10
Procurations	1
Votants	11

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente

Date de la convocation : **9/04/2025**Date d'affichage de la convocation : **9/04/2025**Date d'affichage de la délibération : **15/04/2025**

Etaient présents : **MM RIVOIRE Marion, CORTES Didier, FAURE Bernadette, NOEL Martine, CORTES Anne-Marie, LABEDAN**
Marie-Claire, LACOSTE Benedicte, MARTINS Josette, NOEL Josette, ROUTABOUL Monique

Ont donné procuration : **Mme MOENNARD Charlotte à Mme FAURE Bernadette**

Madame FAURE Bernadette a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-07- Affectation du résultat 2024Expose

Les membres du C.C.A.S, réunis sous la présidence de Madame la Présidente du C.C.A.S, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	990,07 €
Report à nouveau	9 996,62 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	10 986,69 €

Cette somme est reportée en recettes de fonctionnement dans le budget 2025.

Decision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DECIDE :

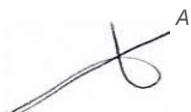
La délibération est adoptée à :

11

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15/04/2025

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURE /

La Présidente,
Marion RIVOIRE